

## AVIS CESEC 2018-81<sup>1</sup>

*Relatif à*

***La modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2019-2020***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine 14 novembre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2019-2020* ;

**Après avis entendu**, Monsieur Marc BENEDETTI, Directeur de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche, Direction Générale Adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

**Sur rapport de** Madame Hélène DUBREUIL-VECCHI pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 27 novembre à Ajaccio,**

**Prononce l'avis suivant**

La Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) du second degré en tenant compte du schéma prévisionnel des formations. Cela se traduit par des mesures d'adaptation et de créations de sections ou d'options nouvelles pour la rentrée scolaire (N+1).

L'action de modernisation de l'offre de formation initiale sous statut scolaire repose tout à la fois sur la prise en compte : - des projets d'établissements présentés par les chefs d'établissements, dans le cadre de leur autonomie, dont la recevabilité est étudiée en concertation avec les services académiques ; - des nouveaux dispositifs d'enseignement portés par les services académiques, notamment au titre de la déclinaison de réformes ministérielles ; - des orientations des documents pluriannuels tels que le contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP) et du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ;

---

<sup>1</sup> Adopté l'unanimité

- des politiques volontaristes, notamment l'effort de généralisation et de consolidation des sections bilingues dans le second degré ou le traitement de la grande difficulté scolaire pour lutter contre le décrochage.

La préparation de la rentrée 2019-2020 s'inscrit dans un contexte évolutif dès lors que les réformes du lycée et de la voie professionnelle devraient avoir des incidences potentielles sur les structures pédagogiques l'an prochain. Pour préparer la rentrée, Les transmission au printemps dernier de demandes de créations de sections par les chefs d'établissements qui ont été sollicités ont bien été reçues par les services.

### **Les opérations nouvelles :**

**En collège :** La mesure phare de la rentrée scolaire 2019-2020 sera l'ouverture du nouveau collège du Stilettu à Ajaccio. La structure pédagogique de cet établissement sera identique à celle du collège Padule qui fermera ses portes concomitamment. Parallèlement à l'étude de révision de sectorisation sur le périmètre du grand Ajaccio, un travail doit être mené concernant l'attractivité des structures pédagogiques des six collèges concernés (Laetitia Bonaparte, Fesch, Arthur Giovoni, Baleone, Purtichju, Stilettu). Il en est de même en ce qui concerne les six collèges du Cismonte qui sont concernés par une révision nécessaire de sectorisation.

**Évolution de la carte des enseignements adaptés (SEGPA).** Réorganisation de la SEGPA du collège Pascal Paoli de Corti dès la rentrée 2018. Suite au constat d'une baisse importante d'effectif, cette opération a consisté à définir deux nouveaux champs professionnels visant à redynamiser les orientations en SEGPA : - logistique (vente distribution logistique) ; - cuisine (hygiène, alimentation, service). Cette nouvelle organisation est effective depuis la rentrée 2018. Les services académiques nous informent néanmoins du très faible effectif constaté (0 élève en sixième, 0 élève en cinquième, 6 élèves inscrits mais seulement 4 présents en quatrième et 0 élève en troisième).

Le Conseil Exécutif considère que dans un tel cas, la problématique observée ne peut se limiter à une approche strictement « comptable ». Il est donc indispensable que l'établissement rende cette SEGPA plus attractive.

**En lycée :** Lycée technique Paul Vincensini – Bastia, ouverture d'une seconde bilingue Français/Corse Cette mesure prend effet dès la rentrée 2018-2019. Elle va permettre la continuité des enseignements suivis au collège avec une ouverture sur le plurilinguisme. Le vivier d'élèves est important (près de 100 élèves) ; des moyens humains sont mobilisés avec huit disciplines enseignées en langue corse.

**Mesures concernant l'enseignement agricole En concertation avec les services de la DRAAF** (l'effort de consolidation des structures est poursuivi).

→Lycée agricole de Borgu-Marana : création d'une classe de seconde générale et technologique, enseignement d'exploration EATDD (écologie-agronomie-territoire développement durable [10 à 16 élèves]) à recrutement régional. Cette mesure intervient dès la rentrée 2018-2019, car des moyens en heures d'enseignement ont été affectés par le Ministère.

Le lycée agricole de Borgu-Marana offrait jusqu'ici un bac Technologique STAV [science et technologie de l'agronomie et du vivant] en deux ans sans proposer en amont une classe de seconde technologique ; l'enseignement d'exploration EATDD était suivi jusqu'à l'an dernier au lycée technique Paul Vincensini avec le concours des enseignants du LEPA de Borgu. Cette création vise à conforter et adapter l'offre de formation au sein de l'établissement en construisant une véritable filière de la seconde à la terminale.

Elle permettra en outre d'offrir un accueil de proximité en classe de seconde aux élèves de la zone périurbaine en fort développement de I Fulelli-Lucciana-Biguglia qui doivent se rendre à Bastia, à l'issue du collège.

**Le CESEC indique que l'ouverture d'un BTS au lycée professionnel Jules ANTONINI permettrait aux élèves des filières du bâtiment et de la maintenance de poursuivre leurs études dans le même établissement.**

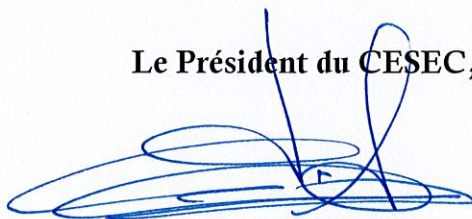
**Par ailleurs, les membres du CESEC, émettent le souhait que tout soit mis en œuvre pour permettre l'ouverture à la rentrée 2019, d'une première année BTS Maintenance des systèmes énergétiques et fluidiques, au lycée professionnel Jules ANTONINI.**

**S'agissant de l'ouverture d'une seconde bilingue au lycée Paul Vincensini à Bastia, les membres du CESEC souhaiteraient que cela puisse s'étendre jusqu' à la terminale, il serait bienvenue qu'une telle décision émane d'une volonté pédagogique de l'établissement.**

**Le CESEC souhaite que la CdC présente un plan pour les filières bilingues des lycées.**

**Le CESEC donne un avis favorable à la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2019-2020**

**Le Président du CESEC,**



**Paul SCAGLIA**